

SCP FENAUX-ETIEVANT
Commissaires-priseurs judiciaires
145, chemin de la Ferté - 39000 LONS LE SAUNIER
Tél. : 03.84.24.41.78. – Fax : 03.84.24.81.52. E-mail : brigitte.fenaux@wanadoo.fr

MERCREDI 29 JUIN 2016 A 16H
A MONTAIN 39210
SUITE VENTE CONSTRUCTEUR DE MAISONS INDIVIDUELLES

1	Lot de clouterie
2	Lot de sangles
3	Disqueuse à fil MAKITA GA9020 diamètre 230
4	Disqueuse à fil MAKITA GA9020 diamètre 230
5	Disqueuse BOSCH à fil diamètre 320
6	2 pieds de biche
7	Lot de pistolets à cartouche
8	Lot de scies à main
9	Porte outils de ceinture STANLEY
10	Niveau
11	Niveau
12	Niveau
12 bis	Petit niveau
13	Accessoires de zinguerie, collier pour chéneau
14	Dérouleur / enrouleur
14 bis	Dérouleur / enrouleur
15	Rallonge électrique
16	Rallonge électrique
17	Petite caisse d'outils et seau d'outillage
17 bis	Sangle neuve
18	Grande caisse à outils en bois

19	Lot de serrures
20	Visseuse à batterie BOSCH GSB 14.4VE-2 dans son coffret
21	Perforateur à fil BOSCH GBH2-26DFR dans son coffret
22	Fer à souder à gaz
23	Groupe électrique SDMO HX 3000
23 bis	Jerrican
24	Aspirateur NILFISK ALTO
25	Caisse de visserie
26	Seaux de visserie
27	Perforateur à fil LAKITA HR2450T
28	Cloueur PASLODE IM350/90CT
29	Cloueur PASLODE IM65A F16
30	Cloueur PASLODE IM350/90CT
31	Cloueur PASLODE IM90I
32	SFS Intec
33	Perforateur à fil
34	Perforateur à fil BOSCH GBH 2-28DFV avec mèches dans son coffret
35	Visseuse BOSCH GSR18 VE-2LI à batterie avec chargeur
36	Visseuse MAKITA BL1430 à batterie plus chargeur dans son coffret
37	Scie sauteuse à fil HITACHI CJ65VA2 dans son coffret
38	Cloueur ALSAFIX
39	Scie à angler MAKITA LS0714
40	Palan FARTOOLS 1050watt, 600Kg
41	Démarrreur booster
42	Harnais de sécurité
43	Harnais de sécurité / sangles dans un sac
44	Harnais de sécurité / sangles dans un sac

45	Echelle escabeau
46	Echelle 2 brins, un barreau cassé
47	Echelle escabeau
48	Echelle escabeau
49	Grande échelle 2 brins env. 10m
50	2 échelles de toit en bois
51	Lot de feuilles de zinc
52	4 serre-joints de maçon
53	Stock : conduits de cheminée
54	Stock : lot de portes en bois
55	Stock : lot de volets en PVC
56	Stock : lot de velux
57	Groupe électrique SDMO HX4000
58	Groupe électrique SDMO LX 4000
59	11 étais
60	Lot de panneaux de signalisation pour chantier
61	Lot d'accessoires charpente
62	Cornière métalliques (angles de murs)
63	Lot de bâches et filets
64	Accessoires gouttières / chéneau
65	Stock isolant
66	Stock : portes de garages
67	Monte tuiles sans moteur
68	Stock de visserie
69	Stock poignées de portes
70	5 feux de chantier et 1 gyrophare
71	Stock de tuiles (anciennes et neuves)
72	Echafaudage ALTRAD
73	Lot de bois, liteaux, planches, pannes, í

74	Benne
75	Grilles de chantier
76	Isolant
77	CTTE FIAT Uno, Es, 6cv, 02/1986
78	CTTE RENAULT Trafic, Go, 7cv, 01/2000
79	RENAULT Trafic, Go, 6cv, 07/2002
80	RENAULT Trafic, Go, 7cv, 09/2007

CONDITIONS DE VENTE

La vente a lieu au comptant, plus frais, à l'encan. Les objets ont été exposés. Conséquemment les dres du commissaire-priseur ne comportant aucune garantie, les adjudicataires s'interdisent toute réclamation.

Les articles seront propriété des adjudicataires aussitôt, sans recours contre les requérants ou le commissaire-priseur en cas de vol, incendie, substitution ou détérioration.

En cas de difficulté quelconque, ou s'il y a deux acquéreurs au même prix, l'objet sera remis immédiatement en vente.

Les frais seront de **14,40%** pour les articles soumis à une TVA à 20%.

Les dégâts par enlèvements, appropriation en enlevant, déclouant ou transportant seront supportés par les adjudicataires.

L'adjudicataire des machines, machines-outils et outils, adjugés s'engage par les présentes à les munir de dispositifs de sécurité mettant toute personne se servant des dites machines à l'abri d'accident du travail conformément à l'article 66C et 66D du livre II du code du travail modifié le 10 juillet 1951 et à la loi du 24 mai 1951-692.

L'enlèvement des articles se fera sous responsabilité de l'adjudicataire à ses risques et périls.

Il s'engage par les présentes à détruire les dites machines dans un délai de quinze jours au cas où ces machines ne seraient pas munies des dispositifs sus visés, libérant le commissaire-priseur soussigné de tout contrôle après vente et prenant l'entière responsabilité de cette obligation à lui imposée par les vendeurs.

S'il existe des véhicules immatriculables, les adjudicataires sont subrogés tant activement que passivement à toutes lois permettant le roulage, notamment en ce qui concerne l'état mécanique et l'état des pneus.

Les adjudicataires devront solliciter une assurance auprès d'une compagnie pour procéder à l'enlèvement du dit véhicule, libérant le commissaire-priseur de tout contrôle au moment de l'enlèvement.

*** Les véhicules portant un (*) font l'objet d'un gage ou d'une opposition préfectorale.**